

# A.R.A.L.

*Amicale des Retraités et préretraités de l'A.P.A.V.E Lyonnaise*  
177 Route de Sain Bel - 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

## **Sommaire**

- 1 – ARAL et vous**
- 2 – Sortie de fin d'année**
- 3 – Séjour en Italie**
- 4 – Départ de collègues**
- 5 – Quelques infos**

- permis de conduire
- champignons
- assurance habitation
- nitrates
- pneus d'hiver
- Paris : JO 2024
- redécouvrir les atouts de l'ail
- de + en + de ménages surendettés
- contester une amende
- retrouver un objet perdu

## **Bulletin n° 27 – Septembre 2015**

### **1 – ARAL ET VOUS**

Les adhérents de l'ARAL restent fidèles à nos activités, puisque toutes les sorties programmées ont été réalisées. Soyez assurés que les membres essaient de répondre aux demandes qui leur sont formulées. Les choix n'ont qu'un seul but, vous satisfaire et non pas nous satisfaire.

Alors au revoir l'été, avec cette année une forte canicule, mais surtout parfois déplaisante à supporter dans le quotidien. Alors bonjour l'automne, avec la perte d'heure prochainement, puisque le 24/25 octobre, nous allons reculer d'une heure. Mais pour certains, le plaisir d'aller à la cueillette aux champignons, aux châtaignes, etc ... avant de voir venir l'hiver avec ses loisirs hivernaux, mais également les festivités de fin d'année et le plaisir de se retrouver en famille ou entre amis.

### **2 – SORTIES DE FIN D'ANNEE**

Nous aurions aimé vous présenter une sortie, mais à ce jour, il nous manque quelques éléments pour nous permettre de vous offrir une journée qui serait acceptable au plus nombre d'entre nous. Si une proposition pourrait convenir, nous vous informerons par courrier dans les meilleurs délais.

### **3 – SEJOUR DU 25 AVRIL AU 1<sup>ER</sup> MAI 2016**

Après la Corse en avril dernier, et comme évoqué lors de l'Assemblée Générale, notre prochain séjour 2016 prévu est la visite de la Toscane en Italie, dont le programme vous a été transmis en septembre dernier. Si vous n'avez pas reçu les documents détaillant ce séjour, n'hésitez pas à nous les solliciter.

Nous espérons que vous serez nombreux à répondre à ce séjour. Nous avons une nouvelle fois, en collaboration avec l'agence de voyage fidèle depuis de nombreuses années, essayé de vous trouver un séjour agréable, dans un site classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco, avec en plus, un tarif préférentiel et attractif pour un séjour de 7 jours du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai 2016.

Dans l'attente de vos inscriptions.

Comme vous le savez, nous voulons d'abord privilégier nos adhérents (30 inscriptions d'adhérents maxi pour ne pas déséquilibrer notre budget en raison de la subvention de l'ARAL qui pour ce séjour est de 60 € par adhérent), alors n'hésitez pas à solliciter vos amis ou proches pour partager ce séjour.

#### **4 – DEPART DE COLLEGUES ET AMIS**

C'est avec une grande tristesse que nous vous informons du décès de nos collègues et amis, dont certains ont partagé de nombreuses années à l'APAVE sur différents sites :

René SIMON (Agence de Venissieux)  
Catherine GRANJEAN (Apave à Tassin)  
Bernard MONCORGE (Agence de Saint Etienne)  
Alain CRUCY (Tassin et Vénissieux)

Nous adressons à leurs proches nos plus sincères condoléances.

#### **5 – CONCLUSIONS**

Il n'y a pas d'âge pour faire des projets, et surtout ne vivons pas dans le regret de ne pas avoir fait, mais transmettons sans compter notre savoir, aux enfants, petits-enfants, et toutes personnes proches, car donner de la joie, de la bonne humeur c'est le plus beau cadeau que l'on puisse transmettre.

*Les membres du Conseil d'Administration*

## **5 – QUELQUES INFOS –**

### **1 - Permis de conduire**

Vous avez perdu votre permis de conduire ? Il vous a été volé ? Fini le renouvellement gratuit : désormais, vous payerez 25 € (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014) pour le faire refaire, dès lors que vous ne pourrez pas présenter votre ancien permis. Il vous faudra donc acheter un timbre fiscal dans un bureau de tabac ou un centre des finances publiques, avant de faire une demande de renouvellement à la préfecture, sous-préfecture ou mairie du lieu de domicile (renseignez-vous avant de vous déplacer). Votre nouveau permis, format carte de crédit, sera valable quinze ans.

**Nota** : Le renouvellement est gratuit si vous pouvez présenter votre ancien permis.

**Attention !** Certaines régions notamment la Corse, le Limousin et le Poitou-Charentes, prévoient en plus une taxe régionale (de 33 à 69 €) pour la délivrance du permis de conduire.

*Source : Marie Pascale Montigny - Maximag*

### **2 - Champignons : cueillette sous surveillance**

Cueillir des champignons, c'est sympathique, mais mieux vaut les connaître avant de les cuisiner. Le ministère de la Santé rappelle donc les précautions à respecter : ne ramassez que les variétés que vous identifiez parfaitement ; cueillez les en bon état et prélevez pied et chapeau pour l'identification ; évitez les sites pollués ; séparez les champignons par espèces pour éviter qu'un spécimen toxique ne contamine les autres ; ne les stockez jamais dans un sac en plastique qui accélère le pourrissement ; lavez-vous les mains après la récolte ; conservez les champignons à part dans le bac à légumes du réfrigérateur et consommez les dans les deux jours ; n'en proposez pas aux jeunes enfants ; en cas de diarrhée, nausées, vomissements, tremblements, vertiges, troubles de la vue survenant jusqu'à 12 heures après consommation, contactez immédiatement le 15 ou un centre antipoison. En cas de doute, demandez conseil à votre pharmacien.

*Source : Jean Christophe Martineau - Notre temps-*

### **3 - Assurance multirisque habitation : j'ai appris qu'on peut désormais résilier ses contrats d'assurance multirisque habitation en cours d'année. Comment m'y prendre ?**

La loi du 17 mars 2014, entrée en application le 29 décembre, vous permet de les résilier à tout moment sans frais ni pénalité. Il peut s'agir aussi de contrats d'assurance automobile ou de ceux souscrits en complément de l'achat d'un bien ou d'un service. Ils doivent avoir été conclus ou tacitement reconduits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Attention, vous devrez attendre un an à compter de la première souscription. A compter de ce délai, il vous suffira d'envoyer une lettre recommandée à votre assureur : la résiliation prendra effet un mois après. S'il s'agit d'une assurance obligatoire (comme celle de votre voiture ou de votre habitation) votre nouvel assureur effectuera toutes les démarches et formalités nécessaires à la résiliation et devra veiller à la continuité de votre couverture, durant la période de transition.

*Source : expert Olivier Rozenfeld Président de Fidroit - fémina -*

## 4 Toujours trop de nitrates en France

Pour la deuxième fois en un peu plus d'un an, la France a été condamnée en septembre 2014 pour le non-respect de la directive européenne sur les nitrates. Bruxelles reproche à Paris d'avoir insuffisamment limité les zones et les périodes d'épandage des fertilisants agricoles.

*Source : Jean Christophe Martineau - Notre temps novembre 2014*

## 5 - Des pneus hiver, pour plus de sécurité

**Obligatoires dans l'est de l'Europe, les pneus hiver sont encore rares en France. Pourtant, ils permettent de gagner en sécurité. Tour de piste pour s'équiper au mieux avant l'arrivée de la neige et du verglas.**

Après le très doux hiver 2013-2014, les rigueurs de la saison à venir peuvent paraître hypothétiques. Et superflu le conseil de s'équiper de pneus adaptés. Pourtant, les pneus neige, sont utiles dès que les températures passent sous les 5°C. A cette température, la gomme classique durcit et devient moins adhérente, notamment sur sol mouillé et a fortiori gelé.

**Un pneu hiver, c'est quoi ?** Taillé dans un matériau dit thermogomme c'est un pneu conçu pour rester souple et adhérent jusqu'à des températures fortement négatives. Autre caractéristique : une empreinte à larges rainures, entaillée de petites stries à peine visibles. Ces sculptures permettent de mieux évacuer l'eau et confèrent un effet paillason qui accroche la neige et la glace. Attention : les pneus doivent toujours être montés à l'avant et à l'arrière du véhicule.

**Comment le reconnaître ?** A son marquage représentant un flocon de neige sur fond de montagne (voir ci-dessous)



Ce pictogramme officiel, qui garantit son efficacité se double le plus souvent de la mention M+S (Mud+Snow, c'est-à-dire boue et neige).

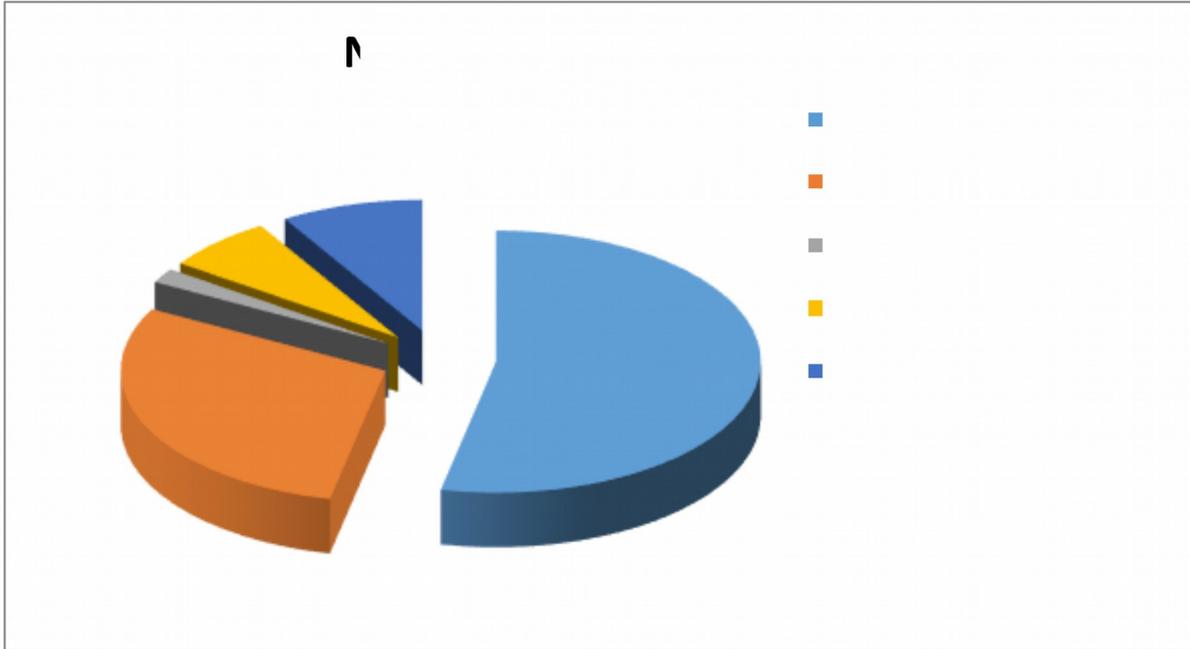
**Comment l'utiliser ?** le pneu hiver s'use très vite par grande chaleur. C'est pourquoi il est conseillé de ne les monter que de novembre à avril et de les stocker (ou de les faire garde par son garagiste) le reste de l'année. La plupart des utilisateurs les montent sur les jantes acier bon marché pour faciliter la permutation.

**Une alternative au pneu hiver :** Le pneu quatre saisons. Très répandu en Amérique du Nord, il ne jouissait pas jusqu'à présent de la certification hiver. Cela a changé avec de nouveaux produits (Falken AS200, Kleber Quadraxer, Vredestein Quatrac 3) qui portent le pictogramme à flocon et dont la gomme plus résistante supporte les températures estivales. Ces modèles coûtent légèrement plus cher que des pneus hiver conventionnels, mais ce surcoût est largement compensé par leur polyvalence.

**Un faux ami, le pneu M+S** : si un pneu hiver est presque toujours estampillé M+S , l'inverse n'est pas forcément vrai. Contrairement à ce qu'affirment certains vendeurs, ces deux lettres à elles seules ne désignent pas un pneu hiver, mais un modèle mixte, bitume et tout terrain, destiné aux 4X4 et SUV. Ces pneus M+S, s'ils adhèrent correctement à la neige fraîche, glissent presque autant qu'un pneu été sur le verglas car ils ne sont pas réalisés dans un mélange thermogomme.

Source : Jean Savary - Notre temps novembre 2014

## 6 - PARIS Doit-il accueillir les jeux olympiques 2024 ?



Sondage n° 394 du 13/02/15 réalisé par Notre temps

## 7 - Redécouvrir les atouts de l'AIL

Ses gousses au fort pouvoir antiseptique abritent un concentré de bienfaits (mais attention il faut manger 100g par jour pour en profiter !!!!)

### 1 – Combattre inflammations, virus et bactéries (antioxydant – antibactériennes et fongiques)

- *Maladies virales : grippe, diarrhées, herpès*
- *Infections : digestives, respiratoires, gynécologiques et urinaires*
- *Rhumatismes et arthrose*
- *Certains cancers des voies digestives*
- *Diabète*

### 2 – Prévenir les maladies neurodégénératives (sécrétion de sérotonine)

- *Protéger les fonctions cérébrales et prévenir ou retarder l'apparition d'Alzheimer et de Parkinson*
- *Prévention de la dépression*

### 3 – Protéger le cœur (antioxydant – anti-inflammatoire – antiagrégant plaquettaire)

- *Diminution du taux de lipides sanguins*
- *Baisse de la tension artérielle*
- *Prévention de l'infarctus – angine de poitrine*

## **8 – De plus en plus de ménages surendettés**

Selon la Banque de France, près de 231 000 ménages ont déposé un dossier auprès des commissions de surendettement en 2014, soit 3.5 % de plus qu'en 2013. Voici leurs profils :

Situation familiale : seuls (célibataires, séparés, divorcés ou veufs) : 64.6 % des personnes surendettées, aucune personne à charge : 51.5 %

Age : de 35 à 54 ans : 53.1 %. Les plus de 55 ans sont 22.9 %.

Logement : locataires : 77.5 %. La part des propriétaires a augmenté de 0.6 point en 2014.

Emploi : au chômage : 28.7 %, sans profession : 11.9 %. Les employés et les ouvriers représentent respectivement 34.4 % et 24.3 % des personnes surendettées.

Revenus : égaux ou inférieurs à 2 000 € ; 76.3 % ; ressources inférieures au SMIC : 50.3 %.

Endettement moyen : 27 704 € en 2014 (27 303 € en 2013) 40 253 € en comptant les dettes liées au crédit immobilier (38 446 € en 2013).

Source : Dossier familial n° 488 sept. 2015

## **9 – Contester une amende**

Actuellement lorsque vous recevez une amende à la suite d'un contrôle radar et que cette contravention ne vous concerne pas personnellement –une autre personne était au volant au moment de la verbalisation, par exemple), vous devez envoyer votre contestation avec les pièces justificatives par lettre recommandée.

Après la réforme : dans le cas où vous n'êtes pas l'auteur de l'infraction, vous pouvez contester en ligne.

Source : Dossier familial n° 487 Août 2015

## **10 – Retrouver un objet perdu**

**Selon l'endroit où vous avez perdu un objet, l'interlocuteur n'est pas le même pour le retrouver.**

### **Conseils :**

Depuis 1995, la gestion des objets trouvés est de la compétence des communes (loi n° 95-73 du 21 janvier 1995) et non plus de la police. Seule exception, PARIS, où la préfecture a conservé cette mission. Aussi, pour retrouver votre bien, vous avez trois possibilités.

#### **[1] Se renseigner**

Vous l'avez perdu sur la voie publique : adressez-vous au service municipal des objets trouvés de votre ville. Ce service est le plus souvent gratuit. Vous l'avez égaré dans le bus, le train, l'avion ou un musée : rendez-vous au guichet de la compagnie ou de l'établissement si la disparition est récente. Dans le cas contraire, la démarche est la même que précédemment.

#### **[2] Communiquer**

Parlez de votre perte dans votre quartier. Déposez une affichette dans les commerces. Publiez une annonce... Classique, mais efficace.

#### **[3] Rechercher**

De plus en plus de villes ont des pages Internet dédiées aux objets trouvés. Surfer peut donc être la bonne solution.

-----